

Je crée ou reprends une Association



J'ai une idée de projet
et/ou d'association

Je crée
mon association !

Je reprends
une association
inactive

Je prends contact
avec
la Vie Associative
de CY

Par mail, vie.asso@cyu.fr

Au bureau,
au RDC de la tour des Chênes à Cergy

Ou en visio,
ou au téléphone au 06 24 78 50 89



1

Je crée les statuts

(Nom, bureau, siège social sur site CY, objet, thèmes/actions, modèle de fonctionnement, économie : modèle disponible sur le site du gouvernement)

2

J'organise une Assemblée Générale et je rédige le PV d'AG constitutive

(Validation des statuts)

3

J'envoie ma demande de domiciliation à l'Université

Je fournis également tous les papiers demandés pour garantir l'acceptation de mon dossier : PV AG, Statuts, Charte des Assos CY, Charte d'engagement Républicain, Logo.

4

Mon dossier passe en Commission Vie Etudiante (CVE)

La commission a lieu une fois par mois, et permet la validation de votre domiciliation.
Il faudra attendre la décision finale signée par le président.

5

Je peux désormais me déclarer en préfecture:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1119>

6

Je crée mon Compte en Banque

1ère étape indispensable pour la suite de votre association !

7

Je trouve une assurance

2ème étape incontournable, votre association doit avoir une assurance de responsabilité civile

Je suis décidé,
que dois je faire
pour créer mon asso ?



Je n'ai plus qu'à finir les
procédures administratives
avec le service Vie Associative
et prévoir pleins d'activités avec
mon association !

